



Monsieur Pap Ndiaye  
Ministre  
Ministère de l'Éducation nationale  
et de la jeunesse  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

MARTINE BERTHET

SENATRICE DE LA  
SAVOIE

*Nos réfs : MB/PS*

Paris, le 8 août 2022

*Membre de la  
Commission des  
Affaires Economiques*

Monsieur le Ministre,

*Vice-Présidente de la  
délégation sénatoriale  
aux entreprises*

Je me permets d'attirer votre attention sur l'importance d'autoriser les classes de découvertes quand celles-ci ne sont pas en mesure de respecter la règle qui impose de ne pas avoir plus de 10% d'élèves non partant.

*Présidente du groupe  
interparlementaire  
d'amitié  
France-Afrique du Sud*

En effet, à la fin de l'année scolaire, des séjours n'ont pas été validés car trop d'enfants refusaient de partir, notamment en raison d'un départ anticipé en vacances vers le pays d'origine de leur famille. Cela a été le cas à l'école Simone Veil située à Barby, en Savoie. Les équipes enseignantes avaient organisé une classe de découvertes pour les 175 élèves de l'école qui n'a finalement pas été autorisée par la Direction des services départementaux de l'éducation nationale car l'effectif était trop faible selon la règle en vigueur. Cette situation n'est pas acceptable pour les élèves qui restent en classe jusqu'au bout de l'année scolaire et qui se trouvent pénalisés.

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE DE  
LA SAVOIE

*Canton d'Albertville 1*

*Présidente de la 5ème  
Commission*

Il me semble important de rappeler, mais vous le savez, que les classes de découvertes sont essentielles pour le bien-être et le développement de nos enfants. Elles permettent d'inculquer la mixité sociale et culturelle, l'égalité des chances et les règles de la vie en collectivité, si nécessaires au bon fonctionnement de notre République. Cela était d'autant plus important dans le cas du projet de l'école de Barby qu'il intégrait une classe « Unités Localisées d'Inclusion Scolaires » (ULIS) et que la commune compte 30% de logements sociaux et des quartiers classés « veille active ». De tels projets fédèrent les élèves, les professeurs, les associations de parents d'élèves et les élus municipaux engagés pour faciliter leur financement. Par ailleurs, leur organisation demande beaucoup d'énergie et un lourd investissement en temps et en démarches administratives pour les équipes pédagogiques.



Aussi, je souhaite savoir si la règle d'effectif des classes de découvertes peut être assouplie et adaptée au contexte de nos écoles et de nos territoires, afin de permettre aux élèves assidus jusqu'à l'issue de l'année scolaire de sortir de leur cadre de vie habituel et de vivre de nouvelles expériences grâce à l'institution scolaire.

Comptant sur votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and curves, characteristic of a cursive or semi-cursive style.

Martine Berthet